

Copie anonyme - n°anonymat : 982913



Filière : BVL

Session : 2024

Épreuve de : SES

A5-00023
982913
SC.social

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

En 1901 est créé l'impôt sur les successions, qui a contribué à la baisse des inégalités de patrimoine. Si cet impôt progressif a été mis en place, c'est que d'aucuns considéraient que l'héritage était une source inutile d'inégalités sociales et économiques.

Une inégalité est une différence d'accès à des ressources considérée comme créant une hiérarchie. Une inégalité peut donc être économique s'il y a une inégale répartition des patrimoines, mais aussi sociale tant que les ressources sociales vont différemment valorisées. On parle d'inégalités si de l'initien creux un idéal d'égalité. Ici, c'est surtout l'égalité des chances (répartition uniforme des probabilités) et de fait qui nous intéresse, car l'égalité de droit est acquise par la loi. On pense les inégalités au pluriel parce qu'elles sont multiples: en plus de déranger des ressources différentes, elles se déclinent en fonction des groupes sociaux, et on peut distinguer trois grands types inégalitaires: l'âge, le sexe, la classe. Toutes les inégalités ne semblent donc pas spontanément corrélées aux transferts intergénérationnels de capitaux, puisque le code civil, par exemple, oblige à une répartition égale entre les membres d'une même famille lors d'un héritage. Les transferts intergénérationnels de capitaux sont constitutifs

de dons entre vifs et d'héritages au décès. La distinction est importante puisque l'allongement de l'espérance de vie (et donc l'allongement du délai avant d'hériter) peut être source d'inégalités générationnelles. A priori, les transferts intergénérationnels de capitaux semblent accélérer certaines inégalités puisqu'elles sont la marque de la reproduction sociale. En fait, cela dépend des inégalités, mais de manière générale le terme d'accélération est trompeur, puisqu'il peut à la fois signifier rendre plus rapide et aggraver. Ainsi, le don entre vifs peut autant aggraver les inégalités sociales que minimiser les inégalités générationnelles. Toujours est-il que les transferts intergénérationnels de capitaux peuvent aussi se penser, s'étudier, au niveau ~~de cha~~ du ménage, elles sont intégrées dans les stratégies familiales. Ce qui pose donc problème c'est que les transferts intergénérationnels de capitaux semblent s'opposer à un idéal méritocratique alors que chaque ménage veut en profiter et que cela dépend des inégalités concernées. Il convient donc de ne pas perdre de vue que les transferts intergénérationnels de capitaux font partie d'un ensemble de mécanismes permettant ou limitant les inégalités, et qu'ils sont en interaction. Isoler les transferts intergénérationnels de capitaux parmi les mécanismes inégalitaires est donc un peu artificiel. Toutefois, l'héritage et le don entre vifs restent une source visible et évidente d'inégalités, et il y a donc une demande sociale d'étude sur les transferts intergénérationnels de capitaux. En somme, il s'agit d'étudier quelles transferts intergénérationnels de

capitaux sont sources d'inégalités et comment, concrètement, ces inégalités se matérialisent.

Dans quelle mesure le rôle mégalitaire des transferts intergénérationnels de capitaux tient-il de la fausse évidence? Contrairement à l'intuition, les transferts intergénérationnels de capitaux peuvent stabiliser, voire réduire, certaines inégalités (I). Néanmoins, les transferts intergénérationnels de capitaux restent une source autant visible que matérielle d'inégalités (II). Il s'agit toutefois de se demander si cette matérialité n'est pas un trompe-l'œil, cachant des formes d'inégalités liées à des transferts générationnels plus discrets, donc plus efficaces (III).

Contrairement au sens commun, les transferts intergénérationnels de capitaux peuvent stabiliser, voire réduire, certaines inégalités (I). D'une part, ils réduisent les inégalités d'âge (A) générationnelles entre les personnes d'âges différents (A). D'autre part, qui dit transmission dit taxation donc redistribution (B). Enfin, les dons entre vifs et l'héritage jouent un rôle important dans les stratégies des classes populaires et surtout moyennes (C).

Les transferts intergénérationnels de capitaux réduisent les inégalités générationnelles (A), surtout par le don entre vifs. En effet, le don entre vifs constitue une redistribution verticale au sein de la famille. On voit dans l'Enquête INSEE "Histoire de vie et Patrimoine" (doc 2, 2018) que l'héritage (mais le raisonnement fonctionne aussi pour le don entre vifs) passe quasi-exclusivement par la famille. Les transferts intergénérationnels de capitaux sont donc une pratique qui se effectue au niveau de la famille. Dans le cas de la famille, le but est explicitement de réduire

les inégalités générationnelles dans le cas du don entre vivants. C'est même, selon Catherine Honvád et dans son "Enquête sur l'entraide familiale en Europe" (2008), la principale motivation des donneurs entre vivants. Ainsi, Marcelle Filion citée par Benoîte et Gollac (he gagne du capital, doc 5) réalise-t-elle un don entre vivants lorsqu'elle part à la retraite, ce qui est un moyen de réduire les inégalités générationnelles. Comme le montrent Nicolas Herpin et Jean-Hugues Detchaux (doc 7), l'entraide familiale (pas forcément le don entre vivants) contribue à réduire les inégalités générationnelles, puisqu'elles contribuent, avant impôts, à faire passer l'indice de dissimilité des ménages de 25 ans de 0,44 à 0,51. Autrement dit, alors qu'avant entraide les jeunes de moins de 25 ans n'ont que 44% du revenu moyen, ils en ont 51% après entraide mais avant impôt. Ainsi, le fait que le don entre vivants ne soit pas taxé pour les montants relativement faibles (en dessous de 10 000€ par parent pour l'ensemble des enfants, par exemple, rien n'est taxé, tous les 10 ans contribue à réduire les inégalités générationnelles, alors que l'allongement des études ~~tendrait~~ de l'espérance de vie tendrait à les augmenter (l'héritage arriverait plus tard). On le voit, les transferts intergénérationnels de capitaux contribuent à réduire les inégalités économiques liées à l'âge.

Les transferts intergénérationnels sont taxés et s'inscrivent dans une logique de redistribution. Or plutôt, ce sont les montants les plus élevés qui sont taxés et participent à la redistribution. Ainsi, la note de France Stratégie (document 4) montre qu'en transmission directe, les 7 premiers déciles ne paient aucun impôt, alors que le dernier centile paie 13% du montant dont il hérite. Sans que ce taux

Copie anonyme - n°anonymat : 982913

Emplacement
QR Code

Filière : BVL

Session : 2024

Épreuve de : SES

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

d'imposition pour ceux qui héritent le plus soit ruinex, il reste non négligeable. Et ce d'autant plus que la protection sociale constitue, au sens large, des transmissions intergénérationnelles de capitaux. De fait, la redistribution mise en évidence par Hergen et Lechêne, au delà de l'entraide familiale, s'inscrit dans cette logique. À partir du moment où ils sont taxés et qu'ils participent à la redistribution verticale, les transferts intergénérationnels participent, certes indirectement, à réduire les inégalités. C'est pour cela que Gabriel Zucman et Emmanuel Saez, dans Le triomphe de l'injustice fiscale (2020), appellent à une hausse des déps de l'imposition sur les plus grands héritages, afin que les transferts intergénérationnels de capitaux continuent à contribuer, de fait, à la redistribution verticale.

Plus paradoxalement encore, les transmissions intergénérationnelles sont cruciales dans les stratégies des classes populaires et moyennes et donc peuvent participer à une réduction des inégalités de classe, entre les deux rôles (CC). On constate dans l'étude de Bertrand Garbinti (Insee 2014, document 6) que, parmi les 96% de sondés souhaitant acheter leur résidence principale, ce sont les

détenteurs d'un bac professionnel ou technique pour qui l'héritage est ou le dos est un déterminant pourtant à l'achat, plus encore que les diplômés du supérieur. Cela peut s'expliquer de différentes manières. Tout d'abord, le marché du crédit étant imparfait pour les classes populaires, du fait de l'aléa moral (asymétrie d'information sur le comportement). Après que le crédit est contracté et l'anti-sélection (l'existence de "mauvais" risques fait payer à toute une prime de risque qui fait sortir les "bons" risques du marché), selon le même principe que la contraction du crédit (Stiglitz et Weiss, "Credit rationing in markets with imperfect information" (1981)). Dès lors, pour les classes supérieures, il n'est pas nécessaire d'hériter pour acheter puisque l'on peut emprunter facilement. À contrario, les classes populaires ont besoin des transferts intergénérationnels de capitaux, qu'ils soient des héritages ou du consentement, pour pouvoir devenir propriétaires. De plus, subjectivement, l'accès à la propriété est un signe de réussite sociale, comme l'ont montré Marie Cartier, Yasmine Siblot, Isabelle Contant et Olivier Moulet dans La France des petits-moyens (2008). Dès lors, l'héritage ou le don entre vifs peut être un moyen de limiter les inégalités entre classes sociales. Surtout que même lorsque la concentration patrimoniale était au plus fort, à savoir à la fin du XIX^e, au début du XX^e siècle, la corrélation intergénérationnelle des fortunes n'était pas aussi élevée que l'on pourrait le croire spontanément, comme le montrent Louis Aronel et Cyril Grange (doc 3). On le voit, les transmissions intergénérationnelles de capitaux, sous certains aspects, favorisent les classes populaires et donc, de fait,

réduisent les inégalités.

Certes, sur certains aspects, les transferts intergénérationnels de capitaux contribuent à réduire les inégalités, notamment d'âge, et donnent des opportunités aux classes populaires. Mais cela reste l'exception plutôt que la règle. En effet, la réduction d'inégalités générationnelles laisse intactes les inégalités de genre et de classe, tandis que ce qu'ils offrent l'héritage et le don entre fils aux classes populaires est à comparer à ce qu'ils offrent à ceux ayant les plus gros patrimoines.

Les transferts intergénérationnels restent une source visible, matérielle et importante d'inégalités sociales et économiques (II). Ils servent à la reproduction sociale (A) et agravent les inégalités entre classes (I), ainsi que les inégalités de genre (C).

Les transferts intergénérationnels de capitaux servent à la reproduction sociale puisqu'ils offrent des ressources économiques déterminantes à la réussite économique et sociale (A). Or, la reproduction sociale est bien une forme d'inégalité puisqu'elle s'oppose à l'égalité des chances. Ainsi, l'Enquête INSEE "Histoire de vie et patrimoine des Français" (2020, document 1) montre que 70% du patrimoine (qui sera légué un jour) des agriculteurs est du constitutif de patrimoine professionnel. Plus facile de devenir agriculteur lorsque ses parents transmettent terres et machines, voir redemandé comme l'a montré dans le cas des producteurs de cognac Céline Bernière, dans De génération en génération (2016). Claude Thélot, dans Tel père, tel fils? (1982) a pu montrer comment toutes choses

égales parallèles (notamment la CSP), le patrimoine jouait un rôle crucial dans la trajectoire sociale et contribuait donc un déterminant central de la reproduction sociale. On observe d'ailleurs que la proportion d'ouvriers non qualifiés ayant reçus plus de 30 000 € d'héritage est non significative, soit négligeable (document 2), alors que 56% des membres des professions libérales ont reçu au moins cette somme en héritage. L'enquête qualitative (ethnographique, même de Bessière et Bollac (doc 5) nous en donne un exemple concret. Ainsi, la famille libérale de son patrimoine économique, et notamment de la boulangerie (une boulangerie en milieu rural vaut entre 1 et 2 millions d'euros aujourd'hui), pour assurer la reproduction sociale. La transmission de la boulangerie est au centre de la stratégie cherchant à valoriser le « capital d'autochtone » (Nicolas Henaffy, bergues du coin, 2012) de la famille dans l'espace local rural, ce qui permet à la famille filon de faire partie des notables du village. Sans la transmission intergénérationnelle de capitaux passant par la boulangerie, c'eût été impossible. On le voit, les transferts inter-générationnels de capitaux sont des accélérateurs d'inégalités dans la mesure où ils favorisent la reproduction sociale.

Non seulement les transferts générationnels favorisent la reproduction sociale, mais ils agravent les inégalités sociales en contribuant à l'augmentation (et pas seulement à la reproduction) des inégalités. Dans le premier paragraphe de l'extrait de l'article de Hervé Arnould et Cyril Grange (document 3), ils évoquent la hausse de la concentration des patrimoines. Ils reprennent implicitement les chiffres et les travaux de Piketty, notamment dans Le Capital au XXI^e siècle (2013) et dans « Capital is back » (2016, coécrit avec Zucman). Reprenons

Copie anonyme - n°anonymat : 982913

Emplacement QR Code	Filière : BVL	Session : 2024
	Épreuve de : SES	
Consignes	<ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)• Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre	
<p>Piketty : non seulement le patrimoine est de plus en plus concentré, mais il est de plus en plus hérité. Ainsi, dans les années 70, 40% du patrimoine est constitué d'héritages. Maintenant, c'est 70% et Piketty projette, dans son scenario le plus inégalitaire (croissance 1%, rendement du capital 5%), que 90% du patrimoine pourrait être hérité d'ici à 2070. Il est certes vrai que "l'héritage demeure moins élevé qu'avant 1914" (Anorek et Grange, doc 3, deuxième paragraphe). Mais c'est vrai... pour l'instant. Selon Piketty, la part du patrimoine détenu par le dévile le plus aisné pourait retrouver le niveau de la Belle-Epoque d'ici à la fin du siècle, ce qui est presque déjà le cas aux États-Unis. Ainsi en France, l'indice de Gini pour les patrimoines, calculé à partir de la courbe de Lorenz, est de 0,65 (sachant que 1 est une situation où un individu a tout le patrimoine). Si les travaux de Zucman et Piketty ont pu être critiqués, il n'en demeure pas moins que l'héritage accentue fortement les inégalités économiques en favorisant la concentration des patrimoines. Même si on exclut l'héritage et qu'on ne s'intéresse qu'aux petits transferts de capitaux, les transferts intergénérationnels ne réduisent pas les inégalités, comme le montrent Herph et Déchaux (doc 71). Ainsi, l'entraide familiale n'a aucun effet redistributif entre milieux socio-économiques, et correspond plutôt à une logique d'assurance. L'entraide 9 / 15</p>		

familiale ne réduit pas les inégalités socio-économiques et l'héritage contribue à les aggraver.

Les inégalités de genre sont affectées (aggravées) par les transferts intergénérationnels de capital.⁽¹⁾ C'est surprenant dans la mesure où le Code Civil est censé assurer une répartition égale entre les enfants d'un même couple. Mais comme l'a déjà montré Bourdieu dans le bal des célibataires (2002), certains métiers hérités nécessitent qu'un seul enfant reprene l'exploitation ou le magasin, ce qui implique qu'il y ait contrepartie, mais elle n'est pas forcément juste. La nouveauté de Céline Bernière et Sybille Gollac est de montrer que ce sont les femmes qui sont perdantes. Céline Bernière avait déjà montré que c'étaient les fils, et non les filles, qui reprenaient les exploitations de cognac dans Ne génération en génération (2016), et que les filles en étaient parfois témoins. Reprenons l'exemple de la famille Vilon. Ce que montrent Bernière et Gollac, c'est que les filles de Marcelle ont conscience de s'être faites voler, mais n'ont pas intérêt à le montrer. Modélisons la situation ~~par une théorie~~ un exemple de théorie des jeux. Pième a deux choix, être équitable (E) ou partager (P). Ses soeurs ont le choix d'accepter (A) et de profiter de la situation, ou de contester. On rappelle que les agents intègrent dans leur stratégie de développer leur capital d'autochtonie. Voici la matrice des gains:

	les filles acceptent	contestent
Pierre		
équitable	(4, 4)	impossible
égoïste	(5, 3)	(2, 2)

Pierre sait que ses soeurs ont intérêt à ne pas contester (frus d'avocat, perte de capital d'autochtonie, Granville) et donc toute possibilité de représailles n'est pas crédible. La situation où Pierre est égoïste et ses soeurs l'acceptent est l'équilibre de Nash, personne n'a intérêt à changer de stratégie. Cette illustration par la théorie des jeux montre comment les inégalités de genre se sont aggravées, et perpétuées, à travers les transferts intergénérationnels de capitaux. Malgré l'obligation légale, les transferts intergénérationnels de capitaux peuvent favoriser les inégalités de genre.

On le constate, les transferts intergénérationnels jouent de fait un rôle important dans la perpetuation et l'aggravation (donc dans l'accélération) des inégalités sociales et de genre. C'est visible et matériel. Mais n'oublie pas un trompe l'œil cachant des inégalités plus criantes et enracinées?

Les transferts intergénérationnels de capitaux sont le sous-ensemble le plus visible, mais peut-être pas le plus efficace, de l'ensemble des mécanismes qui produisent et maintiennent

les inégalités (III). Le capital qui se transmet le mieux ~~est culturel~~
n'est pas au sens propre un capital, c'est le capital culturel (A). Les
inégalités se transmettent surtout par la transmission de la capacité à
gagner sa vie (B) Bref, les mécanismes favorisant les inégalités sont multipliés,
forment un système, et les transferts intergénérationnels de capitaux
ne forment qu'une partie de ce système (C).

Le capital qui se transmet le mieux est le capital culturel (A).
Hervé Arnould et Cyril Brange se demandent à la fin de l'extrait
(document 3) si on ne se trompe pas en ayant de cible en se
concentrant sur les transferts intergénérationnels de capitaux
pour expliquer le processus d'accumulation du patrimoine.
C'est d'autant plus vraisemblable à l'accélération des
inégalités en général. Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron ont
les premiers, dans les Héritiers (1964), puis Bourdieu seul dans la
reproduction, à montrer que l'explication économique, en particulier
par l'héritage, de la reproduction sociale, n'était pas
satisfaisante. C'est la transmission du capital culturel, plus discrète
et plus efficace, qui l'explique. Au sens propre, on ne peut compter
le capital culturel comme un capital, mais au sens figuré on peut,
dans la mesure où il se transmet, s'accumuler, et affirmer des
bénéfices matériels et symboliques. L'accélération des
inégalités ne passe pas que par la transmission intergénérationnelle
de capitaux, ~~mais aussi~~ économiques, mais aussi par la
transmission de capitaux culturels. Pour reprendre l'exemple de
Mermière et Gollac : quoi de mieux pour devenir boulanger (métier
bien payé et valorisé dans le village) que d'avoir des

Copie anonyme - n°anonymat : 982913

Emplacement QR Code

Filière : BVL

Session : 2024

Épreuve de : SES

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

parents boulangers? D'autre part, ces transferts de capitaux culturels ne favorisent pas que les inégalités de classe, mais aussi de genre, puisque c'est à la femme qu'on a véritablement appris le métier de boulangier, et pas à ses soeurs.

De fait, "l'accélération" des inégalités passe surtout par la capacité de transmettre la capacité de faire bien gagner sa vie (B). Aussi, Olivier Godechot a-t-il pu montrer, dans les traders, l'excellente origine sociale de la majorité des traders. C'est, selon son expression dans Working rich (2008), le passage "de la société de rentiers à la société de riches", les inégalités ne passent plus par les transferts intergénérationnels de capitaux, mais par la capacité à trouver dans les emplois les plus rémunératifs. Cette transmission des positions sociales a un impact inégalitaire économique très concret dans la mesure où, comme de nombreux travaux l'ont montré (notamment Ashkenazy, Tous rentiers! (2016)), les rémunérations des classes populaires n'ont que très peu augmenté en 40 ans, alors que la rémunération de la moyenne du centile supérieur a presque doublé. L'accélération des inégalités passe plus par là que par les transferts intergénérationnels de capitaux.

Pour le dire avec Nicolas Herpin et Jean-Hugues Néchaux, les "formes plus permanentes d'inégalité socio-économiques" que les inégalités génératrices elles-mêmes ne sont pas compensées par l'entraide familiale, "ni accentuées ni diminuées": le maintien, voire l'aggravation, de la reproduction, donc l'accélération des inégalités ne passent pas seulement par les transferts intergénérationnels de capitaux, mais plutôt par la transmission de statuts valorisés donnant accès à des emplois rémunérateurs.

Les inégalités font système ~~et~~. Àinsi lors, tous les mécanismes qui maintiennent, aggrarent, reproduisent, accélèrent les inégalités font aussi système ~~et~~. C'est notamment l'idée centrale de l'ouvrage d'Alain Bihet et Roland Pfefferkorn: le système des inégalités (2009). Les inégalités se cumulent, se conjuguent, et les logiques qui les sous-tendent aussi. C'est d'ailleurs ce que veulent dire Marc Amanat et Cyril Grange lorsqu'ils déclarent: "L'éducation, les revenus, les préférences (vis-à-vis de l'épargne), et plus généralement l'environnement culturel des enfants ont un rôle très important dans le processus d'accumulation du patrimoine." Reprenons l'exemple de Bessière et Gollac. Les trois filles ne se sont pas seulement faites spolier une partie de leur héritage. D'autres inégalités s'y ajoutent: leur frère a le travail le mieux rémunéré, le plus visible socialement aussi, et elles ont travaillé gratuitement pour la boulangerie, ce que leur frère n'a pas fait. Bessière et

Gollac le montrent bien : le genre du capital est aussi le genre du salariat, le genre de l'école et le genre de la socialisation. Les transferts intergénérationnels de capitaux ne font pas qu'une face, qu'une partie, des accélérateurs des inégalités. leur efficacité serait faible si elles n'étaient pas conjuguées avec tout un système "accélérant" les inégalités, qu'elles soient de classe ou de genre.

Les transferts intergénérationnels de capitaux sont visibles, matériels, et il semble évident qu'ils accélèrent des inégalités, et tant que la valorisation du capital hérité aide à maintenir, reproduire et aggraver les inégalités. Mais ce raisonnement est simplifié parce que de plus en plus de personnes étant propriétaires, de plus en plus de personnes héritent, et que l'héritage peut donc être une manière pour les classes populaires et surtout moyennes de consolider leur statut social, ce qui tend à réduire les inégalités. Toute le plus, les inégalités d'âge répondent à d'autres logiques. Toutefois, surtout pour les plus forts patrimoines, la logique de concentration à l'œuvre ne peut que renforcer les inégalités entre classes sociales. Mais les inégalités ne sont pas uniquement économiques, et les transferts intergénérationnels de capitaux forment, excusez l'image, la partie émergée de l'iceberg ! Alors où le taux de pauvreté relative est à 14%, on peut dire sans craindre que la lutte contre les inégalités ne passe pas que uniquement, ni même essentiellement, par une augmentation de la taxation des héritages et des dons entre vivants.

